

Le coût de la vie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ouvriers sur cuir. — Les délégués internationaux des ouvriers sur cuir étaient assemblés, le 1^{er} septembre et les jours suivants, à Zurich. Avaient envoyé des délégués: l'Allemagne, la France, la Norvège, la Suède, l'Autriche et la Suisse.

Le rapport du secrétaire, comme d'ailleurs ceux des représentants, se bornait principalement à l'exposition de la situation créée par la guerre, sans qu'il y ait eu des reproches véhéments comme nous en avons pu constater à d'autres conférences.

La discussion la plus importante fut celle qui s'engagea au sujet de la fusion de toutes les fédérations de l'industrie du cuir en fortes organisations centralisées. On regretta vivement l'absence des selliers et des portefeuellistes. On exprima dans une résolution la volonté de créer dans tous les pays des fédérations unies.

Le secrétaire international donna un exposé sur le droit au travail prévu dans le traité de paix. Par une résolution, les décisions de Berne et d'Amsterdam furent adoptées. Le transfert du siège du secrétariat international (jusqu'ici à Nuremberg) fut repoussé et le secrétaire actuel, Simon, ratifié.



Le coût de la vie

Dans une circulaire adressée aux gouvernements cantonaux, l'office fédéral de l'alimentation communique que depuis mai/juin 1919, beaucoup de denrées alimentaires ont baissé de prix pour le consommateur suisse. Seuls, le lait et ses produits ont encore augmenté de prix le 1^{er} septembre 1919. Cela s'explique par le fait que, pendant toute la durée de la guerre, on a exercé une forte pression pour maintenir bas le prix du lait et de ses produits.

Le tableau comparatif des prix des marchandises monopolisées et de leurs produits à mi-octobre 1919 avec ceux correspondants de mai/juin 1919 se présente comme suit:

On doit signaler également des diminutions de prix importantes par rapport aux prix de 1918 en ce qui concerne la viande, quelques espèces de poissons, les pommes de terre, les légumes, les boissons et tout particulièrement les fruits, frais et séchés.

Pour certaines marchandises, les prix de détail n'ont suivi que lentement et souvent dans une mesure insuffisante la baisse des prix du commerce de gros ou des producteurs. Dans les endroits où il subsiste une disproportion fâcheuse entre ces prix, les autorités cantonales et communales ont le droit d'intervenir et de faire usage de mesures appropriées (pourparlers avec les commerçants, ventes directes et éventuellement fixation de prix maxima) pour exercer une pression efficace sur les prix.

Nous avons aboli, au cours des derniers mois, les prix maxima fédéraux de différentes marchandises, particulièrement pour celles où leur maintien aurait pu gêner ou ralentir la baisse des prix.

Nous prêterons également à l'avenir toute notre attention à la question des prix et, dans chaque cas où cela paraîtra nécessaire, nous chercherons à les régulariser par la fixation de prix maxima obligatoires pour tous. Dans d'autres cas, nous nous efforcerons d'obtenir le même résultat en renseignant le public. Pour les articles où la baisse des prix présente de grandes différences locales, on doit renoncer à l'idée de fixer des prix maxima fédéraux, mais, par contre, on peut édicter des prix maxima locaux.

Lorsqu'on fait des recherches sur le taux du renchérissement, on cite souvent les chiffres-index du coût de la vie publiés par l'Union des Sociétés coopératives suisses de consommation. Ces chiffres-index constatent, à chaque premier mois d'un trimestre, le coût annuel de la vie, d'après les prix du jour et les quantités de vivres nécessaires à l'alimentation d'une famille suivant les comptes de ménage de 785 familles fournies par le Secrétariat ouvrier suisse. Ces chiffres se rapportent à la consommation annuelle, faite par une famille composée de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 10 ans, *en vivres* (sans bière, cidres, légumes et épices), *en combustibles* et *en savon*. C'est donc un calcul théorique qui a néanmoins une grande signification pratique.

Selon ces chiffres, le coût annuel de la vie au 1^{er} septembre 1919 et à des dates précédentes est le suivant:

Marchandises monopolisées	Prix de gros				Prix de détail			
	par kg		Baisse		par kg		Baisse	
	anciens	actuels	en fr.	en %	anciens	actuels	en fr.	en %
Sucre cristallisé	1.15	1.12	0.03	2,61	1.36	1.30	0.06	4,41
Riz	0.87	0.86	0.01	1,15	1.06	1.05	0.01	0,94
Huile d'olive	5.70 litre	4.90 litre	0.80	14	6.90 litre	5.50 litre	1.40	20,3
Huile de coton	4.50 »	4.— »	0.50	11,1	5.70 »	4.50 »	1.20	21,05
Graisse de porc américaine	4.90	4.30	0.60	12,25	6.50	5.60	0.90	13,85
Haricots et pois (suivant la qualité)	2.50 à 3.50	1.— à 1.40	1.50	50 à 60	jusqu'à 4.50	1.80 à 2.20	2.10	50 à 55
Avoine	0.62	0.58	0.04	6,45	0.65	0.61	0.04	6,15
Orge	0.62	0.58	0.04	6,45	0.65	0.61	0.04	6,15
Maïs	0.55	0.50	0.05	9,1	0.58	0.53	0.05	8,62
Tourteaux	0.73	0.44	0.29	39,73	0.78	0.48	0.30	38,46
Benzine	1.55 litre	0.95 litre	0.60	38,71	1.50 litre	1.— litre	0.50	33,33
Pétrole	0.87 »	0.53 »	0.34	39,08	0.90 »	0.60 »	0.30	33,33
Produits fabriqués avec des denrées monopolisées:								
Pâtes alimentaires	1.23	1.23	—	0	1.42	1.40	0.02	1,41
Produits d'avoine	1.18	1.08	0.10	8,47	1.42	1.30	0.12	8,45
Produits d'orge	1.07	0.90	0.17	15,89	1.30	1.10	0.20	15,38
Semoule de maïs	0.80	0.60	0.20	25	1.—	0.75	0.25	25
Graisse de coco	5.70	env. 4.10	1.60	28	6.90	5.—	1.90	27,54
Graisse de ménage de fabrication indigène	5.60	» 4.80	0.80	14,3	6.90	5.70	1.20	17,4

Date de l'enquête	Chiffre-index total	Chiffre-index pour les
	(vivres, combustibles, savon)	denrées alimentaires seules
	Fr.	Fr.
1 ^{er} juin 1914	1043.63	944.96
1 ^{er} septembre 1914	1071.12	968.02
1 ^{er} septembre 1915	1255.55	1138.17
1 ^{er} septembre 1916	1500.48	1365.94
1 ^{er} septembre 1917	2004.82	1797.32
1 ^{er} septembre 1918	2617.60	2183.24
1 ^{er} décembre 1918	2629.26	2197.04
1 ^{er} mars 1919	2689.42	2257.55
1 ^{er} juin 1919	2727.77	2360.80
1 ^{er} septembre 1919	2608.63	2281.29

D'après ce tableau, le coût de la vie a actuellement diminué et se trouve être à peu près le même que celui au 1^{er} septembre 1918. Cette diminution du coût de la vie doit être en réalité plus grande; les prix des fruits, des légumes et boissons de ménage qui ne sont pas compris dans les chiffres-index précités, ont considérablement baissé. En outre, le consommateur profite indirectement de la suppression du rationnement, par le fait qu'il lui est de nouveau possible de choisir maintenant, entre un plus grand nombre de denrées alimentaires, celles qui sont les plus nutritives et les moins coûteuses. Les prix des vêtements et des chaussures, qui ne sont pas compris dans les chiffres-index ci-dessus, ne signalent pas encore une baisse générale, sauf dans des cas isolés, pour des draps et des étoffes. Le coût de la vie a cependant renchéri pour beaucoup de familles par suite de l'augmentation des loyers.

Des fluctuations de prix de quelques denrées alimentaires ne pourront également pas être évitées à l'avenir. Toutefois, d'une manière générale, on peut compter sur une diminution petite, mais constante, du coût de la vie.

Une nouvelle diminution de prix pourra vraisemblablement avoir lieu prochainement pour le *pétrole* et la *benzine*, de même que pour les huiles et graisses comestibles. L'office fédéral de l'alimentation dispose de provisions de pétrole suffisantes pour couvrir entièrement les besoins de la consommation pendant cet hiver.

Les céréales panifiables, le riz et le sucre, de même que les tourteaux, continuent à être livrés par la Confédération à des prix inférieurs aux prix de revient. La réduction de prix de ces denrées a lieu en faveur de tous; elle profite donc à l'ensemble de la population.



Commission centrale d'éducation ouvrière

Le travail d'éducation ouvrière n'avance guère encore en Suisse romande, toutes les commissions cantonales ne sont pas encore constituées et la campagne électorale accapare une bonne partie des militants. D'autre part, le nombre de ceux-ci est si restreint et surchargé de besogne qu'il leur reste peu de temps à disposition pour songer à organiser des cours d'hiver.

Il faut cependant aborder ce travail sans tarder et, maintenant que les élections sont terminées, les camarades du parti peuvent seconder les militants des syndicats.

Nous invitons d'ores et déjà tous ceux qui ont un sujet à développer à s'annoncer à la commission centrale qui en établira la liste et la mettra à la disposition des organisations. Le temps presse, l'hiver est à la porte, il faut se hâter.

Le canton du Tessin a aussi été intéressé à notre travail. Une conférence convoquée par la Chambre du Travail et le Parti socialiste cantonal a réuni à Bellinzona les militants de ces deux groupements au nombre de plus d'une centaine. Une décision analogue à celles des conférences de La Chaux-de-Fonds et de Lausanne y fut prise et là aussi une commission cantonale se créera

ainsi que des commissions locales. Un plan de travail sera communiqué par la commission cantonale à la commission centrale suisse.

En attendant l'élaboration d'un plan général sur les bases des indications fournies par les commissions cantonales, nous proposons aux organisations syndicales un plan de travail à mettre immédiatement en activité.

Nous avons groupé une suite de dix causeries dont le développement ne doit pas prendre plus de 10 à 15 minutes. Après quoi s'ouvrirait une discussion générale des membres du syndicat, étant persuadés que c'est surtout par la participation directe et active des auditeurs que les questions s'éclaircissent le mieux. Les collègues posant des questions jusqu'à ce que le sujet traité soit parfaitement clair à tous.

La courte introduction du sujet peut être faite verbalement ou par écrit sur les données fournies par notre programme et complétée au gré du conférencier.

A ce propos nous rappelons aux camarades des organisations syndicales qu'ils doivent s'efforcer de trouver parmi leurs propres membres les introducteurs et ne s'adresser qu'en dernier lieu aux commissions centrales cantonales. Notre but étant de former des conférenciers en grand nombre parmi nos camarades syndiqués. Ceux-ci ne doivent pas se gêner de travailler un des points du programme-ci dessous.

Schéma pour causeries et séances de discussion dans les syndicats

1. Tactique et principes

Parti et syndicat. — Evolution et révolution. — Démocratie et dictature.

2. Les syndicats

Leurs tâches et leurs buts. — Leurs différentes formes d'organisation, fédéralisme et centralisme. — Nos organisations syndicales et leur structure, organisations professionnelles. — Fédération industrielle. — Union syndicale. — Union ouvrière. — Actions de masse.

3. Les moyens d'organisation et de propagande

Le syndicat. — Le groupe. — Les hommes de confiance. — Les assemblées. — Le secrétaire permanent.

4. Constitution de l'organisation

Cotisations. — Secrétariat. — Jeunes membres. — Chômeurs. — Secours de maladie, invalidité, décès, grève, repréailles. — Protection judiciaire. — Secours en cas de besoin.

5. Contrat-tarif et contrats collectifs nationaux

Offices de conciliation et tribunaux arbitraux. — Les différences essentielles entre: Durée du travail, salaire, travail aux pièces, à prime, système Taylor. — Embauchages et renvois. — Mesures de repréailles. — Amendes conventionnelles et rupture de contrat.

6. La question du chômage

Cause du chômage. — Saison. — Intempéries. — Crise économique. — Secours de chômage. — Chantiers de travail. — Secours par le travail. — Travail de métier.

7. La couverture des besoins

Les denrées alimentaires et articles de première nécessité. — Agriculture et sylviculture. — Mines. — Céréales. — Lait. — Bétail. — Bois de construction et bois de feu. — Pierres. — Minerai. — Houille. — Commerce mondial et marché mondial.

8. Le renchérissement et les moyens d'y parer

Causes de renchérissement. — Le cercle vicieux. — Relation entre les salaires et les prix. — Monopole. — Protectionnisme douanier et finance douanière. — Prix du marché mondial.